

Réunion animée par **Colombe BROSEL**, Déléguée du Maire pour le quartier Secrétan.

ORDRE DU JOUR :

- **La Ruche qui dit Oui**
- **Le sport près de chez vous**
 - Zoom sur l'ouverture cet été d'un bassin de baignade en eaux naturelles (Bassin de la Villette)
 - L'offre sportive au sein de votre quartier
- **Présentation du Pass Culture**
- **Questions diverses**

LA RUCHE QUI DIT OUI

Stéphanie Bac présente le **Dynamo** situé au 104 avenue Simon Bolivar. Le souhait de cette brasserie est d'être un lieu au cœur de la vie de quartier. C'est pourquoi des animations sont organisées en complément de la restauration. Par exemple, des expositions ont été mises en place avec les artistes du quartier. De plus, des concerts ont lieu le jeudi, le vendredi ainsi que le samedi. Enfin, La Ruche qui dit Oui s'est implantée dans les locaux et 3 distributions ont déjà été mises en place.

La Ruche qui dit Oui



Qu'est-ce que c'est ? C'est une idée née en 2011 qui propose de mettre en lien des producteurs et des consommateurs. L'idée est de revenir à des produits qui ont du goût et qui sont **fermiers et locaux** (périmètre de maximum 250 km). En tant que responsable, la Ruche cherche les producteurs car il y a des produits obligatoires pour ouvrir une ruche : les fruits et légumes, les produits laitiers, la viande et le pain. Le lien avec le producteur est essentiel car il permet de remettre au centre de la consommation le travail du producteur et de créer de manière hebdomadaire (tous les mardis de 18h à 20h au Dynamo) une sorte de marché éphémère.

Un système juste et transparent :

- les producteurs vendent directement aux membres en fixant librement leurs prix ;
- ils payent des frais de service qui correspondent à 16,7% de leur chiffre d'affaire HT.

Le producteur est rémunéré, de même que le responsable de Ruche qui prend une commission ainsi que le site internet de la Ruche qui dit Oui qui gère l'ensemble du système (dizaine d'informaticiens).

Comment ça marche ?

- Le producteur propose ses offres à la ruche via la plateforme internet ;
- Chaque semaine, le responsable de ruche sélectionne les produits qu'il souhaite proposer à ses membres ;
- Les membres sont tenus informés de l'ouverture de la vente ;
- Les membres passent leur commande en ligne entre le mardi et le vendredi ;
- Le jour de la distribution est arrivé => échange entre le responsable de la Ruche, les producteurs et les habitants.

Dans le 19^e arrondissement, il y a 4 ruches :

- **Ruche MOUZAÏA** : le mardi de 18h30 à 20h
- **Ruche des FLANDRES** : le mercredi de 18h30 à 20h
- **Ruche à la FOLIE** : le vendredi de 19 à 20h
- **Ruche Dynamo**: le mardi de 18 à 20h

Aujourd'hui, la Ruche qui dit Oui c'est plus de 700 ruches à travers la France dont une soixantaine à Paris.

La Ruche Dynamo c'est 32 producteurs dont : 5 parisiens (2 spécifiquement dans le 19^e), 5 en proche banlieue et 3 en Ile-de-France.

La Ruche qui dit Oui réfléchit à un système de parrainage qui pourrait être mis en place pour les personnes qui n'ont pas internet. Des bénévoles déjà membres de la Ruche parraineraient des personnes qui n'ont pas/ne savent pas utiliser internet.

Présentation de deux producteurs :

- **Pierre-Elie Lamaison** présente **l'origine du pain** : atelier de fabrication artisanale de pain sur levain naturel. Les livraisons sont effectuées à vélo et carriole dans le 18^e et le 19^e.
- **Marc le Flour** présente la **brasserie de l'Etre** sis 7 ter rue Duvergier : producteur de bières sans vente sur place. Labellisé Nature & Progrès.

Inscription : www.laruchequiditoui.fr

Facebook de la ruche Dynamo : <https://www.facebook.com/RucheDynamo/>

QUESTION :

Dans quel bar est-il possible de déguster vos bières ? Le 108, Le Bastringue, La Cave de l'Ourcq, le Dynamo, etc.

LE SPORT PRES DE CHEZ VOUS

Zoom sur l'ouverture cet été d'un bassin de baignade en eaux naturelles (Bassin de la Villette)



Génèse du projet :

- Plan Nager à Paris :
- adopté par le Conseil de Paris en juin 2015
- développement de lieux de baignade en plein air, respectueuses de l'environnement, en complément des piscines découvrables.
- combler les secteurs déficitaires en surface aquatique par la création de nouveaux équipements et répondre aux nouveaux besoins des usagers, notamment en baignade extérieure
- Proposer une baignade estivale à tous et gratuite, en complémentarité avec les activités Villette Plage et sécurisée
- Idée proposée au budget participatif

Objectifs de la baignade :

- En milieu « naturel »
- Accessible à tous
 - Enfants
 - Personnes en situation de handicap (PMR)
 - Nageurs débutants ou confirmés
- Gratuite
- Ouverte au public de mi-juin à mi-septembre
- Fréquentation maximale journalière de 1000 personnes (fréquentation estimée à 75 000 baigneurs par saison)
- Installations intégralement démontables

Aspects réglementaires :

- cadre juridique des baignades aménagées ouvertes au public, d'accès gratuit.
- Code la Santé publique (art D.1332-39)
- Les baignades aménagées sont des sites naturels (mer, rivière, plan d'eau...) bénéficiant d'un aménagement spécial et réglementairement autorisées.
- La circulaire n° 86-204 du 19 juin 1986 précise : « tout aménagement spécial constitue une incitation à la baignade imposant par voie de conséquence à la collectivité locale compétente de mettre en œuvre les moyens de surveillance nécessaires à la sécurité du public ».
- Aujourd'hui : Interdiction générale de baignade dans les canaux
- Le projet vise à autoriser la baignade uniquement dans la zone aménagée, durant les horaires de surveillance

Equipements d'une baignade aménagée ouverte au public, d'accès gratuit :

Une baignade aménagée comprend :

- Une ou plusieurs zones d'eau dans lesquelles les activités de bain ou de natation sont expressément autorisées
- Une délimitation de la zone de baignade avec une indication des profondeurs
- Un poste de secours et du personnel de surveillance
- Des installations sanitaires en nombre suffisant : douches, sanitaires, lavabos, cabines de change

La qualité de l'eau de la baignade :

- Contrôle des seuils réglementaires de concentration de deux bactéries indicatrices (Escherichia Coli et entérocoques intestinaux)
- Autres critères : transparence, présence de vase, présence éventuelle de hauts fonds (caddy, mobiliers, déchets plastiques ou autres)
- Réalisation en 2016 d'un « profil de baignade »
 - Diagnostic : identifier les sources de pollution ponctuelles
 - Plan d'actions : traitement des sources de pollution résiduelles, plan de surveillance de la qualité de l'eau, communication

Surveillance de la qualité de l'eau :

- **Une auto-surveillance par la personne responsable de la baignade**
 - Installation d'une station d'alerte avec mesures bactériologiques 1 km en amont de la baignade (contrôles quotidiens)
 - Campagnes annuelles de mesures (mensuelles, hebdomadaires sur la saison d'ouverture), pour améliorer les connaissances et préciser les actions à mener
- **Des contrôles de l'autorité sanitaire (ARS)**
 - 1 prélèvement 10 à 20 jours avant l'ouverture
 - Au minimum, 1 prélèvement et analyse par mois pendant la saison balnéaire
 - Surveillance de la transparence, le pH, la température
- En cas de dépassement des seuils, la baignade sera fermée, jusqu'au retour d'une qualité d'eau satisfaisante

Conditions d'exploitation :

En 2017 :

- ouverture à partir du 15 juillet jusqu'au 10 septembre
- ouverture au public proposée de 10 h à 20 h (identique aux horaires de Paris Plage)
- contrôle quotidien de la qualité de l'eau et des aménagements
- 3 maîtres nageurs sauveteurs au minimum en permanence
- personnels de nettoyage, de maintenance et d'entretien
- surveillance nocturne de la berge et des bassins

A partir de 2018 :

- aménagements complémentaires éventuels selon le retour d'expérience 2017
- ouverture à partir du 15 juin jusqu'au 15 septembre, selon les conditions météorologiques

QUESTIONS/REMARQUES :

Comment a été déterminée la profondeur moyenne ? C'est avant tout une raison technique, les services n'avaient pas connaissance de système permettant d'avoir un fond totalement plat. La profondeur d'1 mètre n'allait pas être simple pour les nageurs professionnels et la profondeur d'1,4 mètre allait être compliquée pour certains adultes. C'est pourquoi la profondeur d'1,2 mètre a été choisie. Les services de la Ville ont des modules qui sont très peu adaptables sur l'ordre de quelque centimètre.

Est-ce que les aménagements de berge seront démontés hors saison ? Lorsque l'installation sera démontée, il n'y aura plus la présence de la clôture, des bungalows, des postes de secours donc aucun autre aménagement ne sera fait car l'objectif était que ce projet soit totalement réversible.

Comment va être alimentée la piscine ? Il y aura la présence de cadres métalliques sur lesquels sont apposés des filets de maille de l'ordre de 18 mètres permettant de conserver une eau naturelle.

Prévoyez-vous de faire des nocturnes ? Pour l'exercice 2017, l'amplitude horaire sera de 10h. Des discussions sont en cours avec la Mairie du 19^e afin de déterminer la meilleure heure de démarrage.

Combien de personnes pourront être accueillies simultanément ? La fréquentation maximale instantanée est de 500 personnes et 1000 personnes dans la journée.

L'amplitude horaire d'accès au bassin par personne sera-t-il limité ? Ce sont 1000 bracelets qui seront distribués pendant la journée. Le roulement se fera peut-être naturellement, si tel n'est pas le cas la Ville proposera aux autorités sanitaires d'augmenter le nombre maximal de personnes.

Les maîtres nageurs et les autres salariés seront-ils des personnels de la Mairie ou relèveront-ils du privé ? Ce seront des agents de la Ville (notamment le chef de l'établissement). Concernant la maintenance technique des pontons flottants, c'est une entreprise qui les exploitera et les entretiendra.

Que représente le coût d'investissement de ce projet ? L'investissement est entre 1,7 et 1,8 millions € ce qui représente un coût 10 fois inférieur au coût d'une piscine municipale.

Est-ce que des partenariats seront mis en place avec les centres de loisirs de proximité ? Des discussions sont en cours sur ce sujet avec les équipes qui exploitent les piscines et qui accueillent habituellement les centres de loisirs.

Qui s'occupera de veiller à ce que personne ne se baigne en dehors du bassin d'eau naturel ? C'est la brigade fluviale qui s'occupe de ces questions puisque elle gère les questions de navigation et le respect de l'interdiction des baignades.

L'offre sportive au sein de votre quartier

La **salle de sport Chaumont Lepage**, 15 rue de Chaumont, est composé de 3 sites :

- une salle de danse
- une salle de judo
- une salle de d'escrime

Au sein de cet équipement ce sont les écoles qui occupent les salles pendant les créneaux scolaires. Les clubs, les associations et les habitants prennent possession des lieux à partir de 17h.

Au-delà de ces 3 activités principales, il y a une palette d'activités très large : karaté, aikido, judo, capoeira, relaxation, tai kendo, et gymnastique au sol et dynamique.

Ensuite, la salle la plus grande à proximité du quartier est le **Gymnase Jaurès**, 87 avenue Jean-Jaurès, où sont pratiquées des activités telles que le basket, la boxe, etc.

A ce titre, le 27 avril, un gala de boxe aura lieu au sein de ce gymnase.

QUESTIONS/REMARQUES :

N'est-il pas possible d'envisager une compétition avec une condition physique qui ne remonte pas jusqu'à l'exploit dans laquelle une enfant pourrait jouer avec un octogénaire, une femme pourrait entrer en compétition avec un homme ? Lorsque les membres du groupe d'animation ont préparé ce Conseil de quartier, cette question a été évoquée. En effet, un des membres du groupe d'animation, triathlète, a proposé d'organiser un triathlon avec des équipes générationnelles cet été.

Nous nous sommes donc tournés vers Sergio Tinti, adjoint au Maire du 19^e sur les questions relatives au sport, qui nous a appris qu'un triathlon parisien aura lieu cet été et que les parties « natation » et « vélo » se dérouleront dans le 19^e.

Cependant, nous réfléchissons, tout de même, à organiser un triathlon spécifique au 19^e arrondissement qui permettrait de faire participer des équipes familiales.

De plus, le 19^e travaille déjà sur cette idée de sport familial de 2 manières. La première est de proposer des activités pour la famille en même temps. La seconde est de combiner 2 activités dans la même salle avec d'un côté les parents et de l'autre côté les enfants.

PRESENTATION DU PASS CULTURE



Qu'est-ce que c'est ?

- ▶ Dispositif gratuit
- ▶ A destination des habitant-e-s et des forces vives du 19^e
- ▶ Mis en place par la Mairie du 19e, en partenariat avec une quarantaine de lieux culturels de l'arrondissement
- ▶ Le Pass Culture a pour but de :
 - ▶ Valoriser l'offre culturelle exceptionnelle proposée dans l'arrondissement

- ▶ Favoriser la rencontre entre les habitants et les lieux culturels
- ▶ Offrir aux habitant-e-s du 19e un accès privilégié à cette offre de proximité

Comment ça marche ?

- ▶ Le Pass Culture prend la forme d'une carte :
 - ▶ Individuelle
 - ▶ Nominative
 - ▶ Gratuite
 - ▶ Envoyée à votre domicile
- ▶ Retrouvez l'actualité et les offres du Pass Culture sur :
 - ▶ La newsletter que vous recevrez chaque semaine par mail
 - ▶ La page Facebook du Pass Culture 19e : PassCulture19e
- ▶ Qui peut en bénéficier ?
 - ▶ Tou-te-s les habitant-e-s et forces vives du 19^e qui en font la demande !

Quels avantages ?

- ▶ **UNE PLUS GRANDE VISIBILITE SUR L'ACTUALITE CULTURELLE :**
 - ▶ Chaque semaine, recevez par mail une **newsletter** qui :
 - ▶ Présente un lieu partenaire différent chaque semaine (rubrique « Focus »)
 - ▶ Propose des offres liées à la programmation du moment
 - ▶ Met en avant les principales actualités de la semaine
 - ▶ Liste l'ensemble des offres permanentes dont vous bénéficiez avec votre Pass
 - ▶ Vous pouvez également suivre le Pass Culture sur **Facebook** !
- ▶ **DES BONS PLANS PROPOSES PAR NOS STRUCTURES PARTENAIRES :**
 - ▶ **Des offres permanentes :**
 - ▶ Tarifs réduits pour des spectacles, des concerts, des expositions...
 - ▶ Par exemple, au Théâtre Darius Milhaud : tout au long de l'année, tarif réduit à 10€ au lieu de 18€, et 5€ au lieu de 8€ pour les spectacles jeune public !
 - ▶ **Des offres ponctuelles :**
 - ▶ Invitations ou réductions pour des spectacles,
 - ▶ Participation à des soirées privées,
 - ▶ Organisation de visites guidées...
 - ▶ Par exemple, notre partenaire la Villette a fait gagner des invitations pour la première du spectacle de cirque *Vanavara* !

Les partenaires du Pass Culture :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ▶ Cité des sciences et de l'industrie ▶ La Géode ▶ Le CENTQUATRE-PARIS ▶ Atelier du Plateau ▶ Art Studio Théâtre ▶ Théâtre Clavel ▶ Théâtre Darius Milhaud ▶ Théâtre du Gouvernail ▶ Théâtre Paris-Villette ▶ La Villette ▶ Ze Artist's ▶ Espace Culturel des Arts du Masque ▶ Galerie Louchard ▶ Galerie Salle Principale ▶ FRAC Ile de France – Le Plateau ▶ Péniche Antipode ▶ Péniche La Pop ▶ Péniche Nez Rouge | <ul style="list-style-type: none"> ▶ La Casa del Tango ▶ Abracadabar ▶ Cabaret Sauvage ▶ Espace B ▶ Le Hall de la Chanson ▶ Conservatoire municipal Jacques Ibert ▶ Conservatoire national supérieur de musique et de danse de Paris ▶ Orchestre de Paris ▶ Orchestre de chambre de Paris ▶ Cité de la musique - Philharmonie de Paris, ▶ Les bibliothèques municipales du 19^e : Benjamin Rabier, Claude Lévi-Strauss, Crimée, Fessart, Hergé, Place des Fêtes ▶ Archives de Paris ▶ UGC Ciné Cité Macdonald ▶ Cultura La Villette ▶ Librairie la Lucarne des écrivains ▶ Librairie Texture ... |
|---|--|

Comment demander son Pass ?

- ▶ Il vous suffit d'envoyer un mail à passculture19@paris.fr avec les informations suivantes :
 - NOM et Prénom
 - Adresse postale
 - Adresse mail
 - En précisant si OUI ou NON vous souhaitez recevoir la newsletter
- ▶ Ou bien remplir un bulletin disponible en Mairie et le renvoyer par courrier à :
Inscriptions Pass Culture
Mairie du 19e
5-7 place Armand-Carrel
75019 Paris

PLATEFORME D'ACCUEIL DES DEMANDEURS D'ASILE (PADA)

Est-ce que la plateforme d'accueil des demandeurs d'asile (PADA) va fermer ses portes ? Pour rappel, La responsabilité des questions d'asile incombe à l'Etat et plus précisément au Ministère de l'Intérieur.

Cette plateforme d'accueil est le résultat d'un appel d'offre initié par le Ministère de l'Intérieur, qui a été remporté par France Terre d'Asile.

Concernant le calendrier, ce marché court jusqu'à 2018.

Un appel d'offre sera donc relancé fin 2017. La Mairie du 19^e, ainsi que la Mairie du 10^e, ont fait valoir que ce site n'était pas le mieux adapté à recevoir du public en nombre.

La localisation sera donc également revue lors du prochain appel d'offre.

D'ici là, il n'est pas question de ne pas agir. Il est donc nécessaire que le gestionnaire organise au mieux la file d'attente, c'est un sujet sur lequel l'équipe municipale a alerté les responsables de la direction du Ministère de l'Intérieur.

Par ailleurs, la Ville travaille à l'extension des capacités d'accueil des centres humanitaires. Il en existe deux aujourd'hui, l'un boulevard Ney dans le 18^e, l'autre à Ivry, spécifiquement dédié aux femmes et aux familles. Le centre du 18^e a accueilli plus de 5000 personnes mais ses capacités d'accueil doivent être augmentées. La ville de Paris y travaille très concrètement avec les services de l'Etat.

Bureau des Conseils de quartier
01 44 52 29 62 / 01 44 52 29 85
5/7 place Armand Carrel – 75019 Paris
www.mairie19.paris.fr

